

LE **Jacobin**

Novembre 2017 | Vol. 15 N° 9



LE BULLETIN D'INFORMATION DE SAINT-JACQUES

Félicitations à nos élus!

Détails à la page 6



Mme Sophie Racette
Conseillère n° 1



Mme Isabelle Marsolais
Conseillère n° 2



M. Pierre La Salle
Maire



M. Claude Mercier
Conseiller n° 4



M. François Leblanc
Conseiller n° 5



M. Michel Lachapelle
Conseiller n° 3



Mme Josée Favreau
Directrice générale et secrétaire-trésorière



Mme Josyane Forest
Conseillère n° 6

Prévenir un incendie

Détails aux pages 9 à 12



 Aimez-nous sur

facebook

www.st-jacques.org

SOMMAIRE

LE **Jacobin**

Novembre 2017 | Volume 15 N° 9

Le conseil municipal

- Bilan des décisions 3 à 5
- Avis public 5

Municipalité de Saint-Jacques

- Élection municipale 2017 6
- Reconnaissance des élus 6
- Offre d'emploi étudiant –
Surveillant(e) de patinoire 7

Urbanisme et règlementation

- Dispositions relatives aux
abris d'auto temporaires 8

Service de sécurité incendie

- Prévenir un incendie 9
- Le chauffage au bois 9 et 10
- Le chauffage au gaz ou au mazout 10 et 11
- Les appareils de chauffage électrique 11 et 12

Loisirs

- Dojo karaté Shotokan Lanaudière 13
- Yoga | Shake your soul 13
- Zumba pour tous 13
- RAPPEL Tennis – Retour des clés 13

Bibliothèque municipale Marcel-Dugas

- Horaire régulier 14
- Rencontrez l'auteure Kathleen Juneau Roy 14
- Spectacle Le Noël de Léon 14
- Boîtes aux livres 14
- La grande semaine des tout-petits 15
- Exposition de photos et de peintures d'Églises 15

Patrimoine et culture

- Capsule historique :
Une communauté et son patrimoine 16 et 17

Des nouvelles de vos organismes

- Chevaliers de Colomb 18
- Groupe Entraide et Amitié Saint-Jacques
et Nouvelle-Acadie 18
- Centre d'action bénévole Montcalm 18
- Embarque Lanaudière 19
- Bazar de Horeb Saint-Jacques 19
- Société de l'autisme 20
- Société d'horticulture et d'écologie
de la Nouvelle-Acadie 21
- Société d'ornithologie de Lanaudière 21
- Bouteille-O-thon des Scouts 22
- Salon du livre de l'École Saint-Louis-de-France 22

Information

- Stationnement d'hiver 23
- Collecte de feuilles et de gazon 23
- Réduction de la fréquence de collecte
des matières organiques 23
- Écocentre 23
- Dernière cueillette des objets encombrants 2017 24
- Mot du maire 24

Page couverture	Conseil municipal 2017-2021 Prévenir un incendie
Réalisation	Municipalité de Saint-Jacques
Graphisme et impression	Jenny Garguilo Conception graphique Imprimerie Pinard
Distribution	Postes Canada
Parution	Le bulletin Le Jacobin est publié 10 fois l'an.
Tirage	1 950 exemplaires

ISSN : 1708-2994

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada

PROCHAINES SÉANCES
Lundi 6 novembre à 19 h
Lundi 4 décembre à 19 h

Toute demande au conseil devant être inscrite à l'ordre du jour doit parvenir à la directrice générale au moins une semaine avant la tenue de la séance.

Municipalité de Saint-Jacques

16, rue Maréchal, Saint-Jacques (Québec) J0K 2R0
Téléphone : 450 839-3671 • Télécopieur : 450 839-2387
info@st-jacques.org • www.st-jacques.org

Horaire* : Lundi 8 h à 16 h, mardi 8 h à 16 h 30, mercredi 8 h à 16 h 30,
jeudi 8 h à 18 h, vendredi 8 h à 12 h. *Fermé de 12 h à 13 h.

Service téléphonique d'urgence

Après les heures de bureau pour
bris d'aqueduc, fuite d'eau, etc.
Tél. : 1 800 567-9372

Pendant les heures d'ouverture, en cas
de panne d'électricité seulement
Tél. : 450 839-7697

Service de l'administration et du greffe

Josée Favreau, directrice générale
Tél. : 450 839-3671, poste 7610
josee.favreau@st-jacques.org

Julie Leblanc, adjointe administrative
Tél. : 450 839-3671, poste 7612
info@st-jacques.org

Service de l'urbanisme

Charles St-Georges,
inspecteur municipal
Tél. : 450 839-3671, poste 7660
urbanisme@st-jacques.org

Sandrine Marsolais,
inspectrice municipale
Tél. : 450 839-3671, poste 7662
inspecteur@st-jacques.org

Service des travaux publics

Hugo Allaire, directeur des travaux publics
Tél. : 450 839-7922 | travauxpublics@st-jacques.org

Service des loisirs

Vincent Grenier, technicien en loisirs
Tél. : 450 839-3671, poste 7670 | loisir@st-jacques.org

Service des communications

Karine Vézina, agente de communication
450 839-3671, poste 7661 | communication@st-jacques.org

Service de la comptabilité

Annie Jolicoeur
directrice des finances
Tél. : 450 839-3671, poste 7611
comptabilite@st-jacques.org

Danielle Jetté
préposée à la comptabilité
Tél. : 450 839-3671, poste 7630
service.clientele@st-jacques.org

Service de la perception

Anne-Marie Forest, préposée à l'accueil et à la perception
Tél. : 450 839-3671 | perception@st-jacques.org

Service de sécurité incendie

Daniel Bell, directeur
Tél. : 450 839-3671, poste 7613 | incendie@st-jacques.org

Bibliothèque municipale Marcel-Dugas et culture

JoAnie Buisson, technicienne pour le Service culturel
Tél. : 450 831-2296 | biblio@st-jacques.org

Centre culturel du Vieux-Collège

Tél. : 450 839-3051

Inspecteur canin

1 866 624-8737

AVIS IMPORTANT

Les informations véhiculées dans le journal municipal ne remplacent aucunement les textes légaux des différents règlements de la Municipalité de Saint-Jacques. Ces règlements peuvent être sujets à des modifications en tout temps.

La Municipalité de Saint-Jacques se dégage de toute responsabilité quant au contenu publié par les organismes et se réserve le droit de l'ajuster en fonction de l'espace disponible dans le bulletin.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance ordinaire
du 5 septembre 2017

BILAN DES DÉCISIONS

ADMINISTRATION

Approbation des comptes

Il est résolu à l'unanimité que les listes des comptes soient acceptées et que les déboursés effectués par la Municipalité pour la période du 27 juillet au 24 août 2017 soient définis comme suit :

Comptes payés	174 651,99 \$
Comptes payés par Accès D	66 709,14 \$
Dépenses approuvées le 7 août 2017	417 467,96 \$
Comptes à payer	49 483,24 \$
Total des déboursés	708 312,33 \$

Adoption du règlement numéro 006-2017

Il est résolu à l'unanimité que le règlement numéro 006-2017, portant sur l'augmentation du fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques, soit adopté.

Facture de Croix-Rouge canadienne

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 657,92 \$ à Croix-Rouge canadienne pour l'organisation des services aux sinistrés.

Embauche de surveillants pour le gymnase de l'école Saint-Louis-de-France

Il est résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de madame Vicky Légaré et monsieur Zachary Bolduc à titre de surveillants du gymnase de l'école Saint-Louis-de-France.

Renouvellement de l'adhésion à l'Association Québec France Lanaudière

Il est résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion à l'Association Québec France Lanaudière pour une somme de 60 \$.

Protocole d'entente pour le réseau de fibres optiques

Il est résolu à l'unanimité d'accepter l'implantation du réseau de fibres optiques et de mandater la directrice générale et le maire à signer le protocole d'entente établissant les modalités relatives aux droits de servitude pour le réseau de fibres optiques au profit de Montcalm Télécom et Fibres Optiques.

Demande d'aide financière de Moisson Lanaudière

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 100 \$ à Moisson Lanaudière.

Autorisation pour la tenue d'une « Fête des voisins »

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser la tenue d'une « Fête des voisins » le dimanche 10 septembre 2017 sur la rue Dugas.

AVIS DE MOTION – Règlement numéro 008-2017 fixant les frais exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile

Adoption du projet de règlement numéro 008-2017

Il est résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement numéro 008-2017.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS ROUTIERS

Adjudication du contrat de services professionnels pour le contrôle des matériaux lors des travaux de réfection des infrastructures de la rue Dupuis

Il est résolu à l'unanimité d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à NCL Envirotek inc. pour une somme de 18 136 \$ (plus taxes applicables).

Adjudication du contrat pour le déchiquetage des branches

Il est résolu à l'unanimité d'adjuger le contrat pour le déchiquetage des branches au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Forestier ASL pour la somme de 80 \$ l'heure (plus taxes applicables).

Facture de Machineries Nordtrac Itée

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 4 455,88 \$ (plus taxes applicables) à Machineries Nordtrac Itée pour l'entretien et la réparation du tracteur Massey Ferguson.

BILAN DES DÉCISIONS

Adjudication du contrat pour le raccordement de l'enseigne numérique

Il est résolu à l'unanimité d'adjuger le contrat pour le raccordement de l'enseigne numérique à Serge Landry Électrique inc. pour la somme de 9 650 \$ (plus taxes applicables).

Honoraires professionnels à Les Services exp inc.

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 3 300 \$ (plus taxes applicables) à Les Services exp inc. dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Dupuis.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Adjudication du contrat pour la construction d'une caserne pour le Service de sécurité incendie

ATTENDU QUE l'adjudication du contrat est conditionnelle à l'obtention de la subvention du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) et du protocole d'entente à intervenir entre les parties ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Julien Dalpé inc. pour une somme de 1 185 000 \$ (plus taxes applicables).

HYGIÈNE DU MILIEU

Demande d'autorisation pour l'installation de réacteurs ultraviolets à la station de traitements des eaux usées

Il est résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Jacques s'engage à respecter la nouvelle exigence de rejet pour les coliformes fécaux qui a été fixée à 2 000 UFC/100ml après réactivation pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre et à 14 000 UFC/100ml après réactivation pour la période du 1^{er} novembre au 30 avril ainsi qu'à respecter la dose minimale calculée de 31 000 µWs/cm² en tout temps.

Certificat de paiement numéro 6 à Norclair inc.

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation de Beaudoin Hurens et de verser la somme de 63 773,51 \$ (incluant les taxes et la retenue de 10 %) à Norclair inc. à titre de certificat de paiement numéro 6 pour les travaux de rénovation du système de traitement des boues à la station de traitement des eaux usées.

Honoraires professionnels de Beaudoin Hurens

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 8 203,50 \$ (plus taxes applicables) à Beaudoin Hurens pour les travaux de rénovation du système de traitement des boues à la station de traitement des eaux usées.

Facture de Automation R.L. inc.

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 6 176,04 \$ (plus taxes applicables) à Automation R.L. inc. pour les travaux de réparation au puits numéro 3.

URBANISME

Formation sur le zonage agricole

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser madame Sandrine Marsolais à participer à la formation sur le zonage agricole les 1^{er} et 2 novembre 2017.

BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE

Demande de financement au Fonds de développement des territoires de la MRC de Montcalm

Il est résolu à l'unanimité de mandater la directrice générale et le maire à signer les documents nécessaires à la demande de financement au Fonds de développement des territoires de la MRC de Montcalm pour le projet d'implantation d'un musée ou d'un centre d'interprétation acadien.

Entérinement de la Déclaration des bibliothèques du Québec

Il est résolu à l'unanimité d'entériner la Déclaration des bibliothèques du Québec.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance ordinaire
du 5 septembre 2017

BILAN DES DÉCISIONS

Mandat à Castonguay Robitaille Harnois arpenteurs géomètres

Il est résolu à l'unanimité de mandater Castonguay Robitaille Harnois arpenteurs géomètres pour les travaux d'arpentage du lot 3 025 148 (98, rue Saint-Jacques) pour le projet d'implantation d'un musée ou d'un centre d'interprétation acadien.

Demande de financement au Fonds de développement de l'offre touristique de Lanaudière (FDOTL)

Il est résolu à l'unanimité de mandater la directrice générale et le maire à signer les documents nécessaires à la demande de financement au FDOTL pour le projet d'implantation d'un musée ou d'un centre d'interprétation acadien.

VARIA

Offre d'achat de madame Hélène Tremblay

Il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre d'achat de madame Hélène Tremblay pour le lot 3 854 334 situé dans l'aire industrielle et commerciale.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

La version en texte intégral des procès-verbaux est disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante :

www.st-jacques.org/municipalite/greffe

Également, des copies en format papier sont disponibles, sur demande à la mairie de Saint-Jacques, moyennant des frais exigibles.

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

1. Lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Jacques qui se tiendra le 4 décembre 2017 à 19 h, à la salle du conseil municipal de la mairie située au 16, rue Maréchal, à Saint-Jacques, le conseil municipal adoptera le règlement numéro 011-2017, qui abroge et remplace le règlement numéro 011-2016, concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

En effet, l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale prévoit que toute municipalité doit, suivant toute élection générale et avant le 1er mars suivant, adopter à l'intention de ses élus un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification

2. Le projet de règlement numéro 011-2017 peut être consulté au bureau de la mairie de Saint Jacques, au 16, rue Maréchal, à Saint-Jacques, durant les heures habituelles d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 7^e JOUR DE NOVEMBRE 2017.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

LE CONSEIL MUNICIPAL

FÉLICITATIONS À NOS ÉLUS!

La Municipalité de Saint-Jacques est heureuse de vous transmettre les résultats de l'élection 2017. L'ensemble du conseil municipal a été élu par acclamation, soit :



- Monsieur Pierre La Salle, maire
- Madame Sophie Racette, siège n° 1
- Madame Isabelle Marsolais, siège n° 2
- Monsieur Michel Lachapelle, siège n° 3
- Monsieur Claude Mercier, siège n° 4
- Monsieur François Leblanc, siège n° 5
- Madame Josyane Forest, siège n° 6

La Municipalité de Saint-Jacques est fière de posséder la parité à son conseil municipal, et ce, depuis 2013. Au fil des dernières années, les membres du conseil ont su nous démontrer qu'ils

avaient à cœur une saine gestion municipale ainsi que le développement économique, social et culturel de la communauté. L'administration municipale tient à les féliciter pour leur implication active et leur souhaite un nouveau mandat des plus florissants pour notre belle Municipalité vivante et fière, riche de son histoire, sa culture et ses citoyens.



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Dans le cadre du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui a eu lieu du 28 au 30 septembre dernier, l'une de nos élues Jacobine était à l'honneur. Madame Isabelle Marsolais, conseillère municipale, a reçu avec grande fierté, son diplôme d'administratrice municipale.

Félicitations madame Marsolais!

Merci pour votre implication et votre loyauté envers les Jacobins et les Jacobines!

Nous sommes fiers de nos élus et du travail accompli! Encore une fois, FÉLICITATIONS!



SAINT-JACQUES



OFFRE D'EMPLOI ÉTUDIANT

SURVEILLANT OU SURVEILLANTE AUX PATINOIRES

Municipalité de plus de 4 000 habitants située dans la belle région de Lanaudière, la Municipalité de Saint-Jacques désire recruter un étudiant ou une étudiante pour effectuer la surveillance des patinoires au parc Aimé-Piette pour la saison 2017-2018.

SURVEILLANT OU SURVEILLANTE AUX PATINOIRES

Fonctions du ou de la titulaire du poste :

- Assurer la sécurité des usagers de la patinoire;
- Faire respecter la réglementation;
- Effectuer la surveillance et l'entretien du local;
- Effectuer la surveillance et l'entretien des salles de bain;
- Procéder à l'entretien, au déneigement et à l'arrosage des glaces après les heures d'ouverture de la patinoire.

EXIGENCES

Le candidat ou la candidate doit :

- Être disponible pour travailler le jour et le soir (fin de semaine);
- Être étudiant à temps plein;
- Être âgé de 16 ans ou plus.

QUALITÉS PERSONNELLES RECHERCHÉES

- Faire preuve d'initiative et de maturité;
- Avoir le sens des responsabilités et de l'organisation;
- Avoir une bonne habileté à communiquer.

CONDITIONS D'EMPLOI

- Temps partiel, jour et soir (fin de semaine);
- Horaire variable, entre autres pour la période des Fêtes et la Semaine de relâche;
- Salaire établi selon la politique salariale en vigueur.

Si ce poste vous intéresse et que vous répondez aux exigences, faites parvenir votre curriculum vitae avant 16 h, le 17 novembre 2017, à :

Mme Josée Favreau
Directrice générale
Municipalité de Saint-Jacques
16, rue Maréchal
Saint-Jacques (Québec) J0K 2R0
josee.favreau@st-jacques.org

La Municipalité de Saint-Jacques applique un programme d'équité en matière d'emploi.

À compétence égale, nous favoriserons les candidatures de Saint-Jacques.

Seules les personnes retenues seront contactées.

URBANISME ET RÈGLEMENTATION

Dispositions relatives aux abris d'auto temporaires (Règlement n° 55-2001, article 6.5.2)

6.5.2.1 Généralité

Les abris d'auto temporaires sont autorisés à titre de construction saisonnière seulement pour les habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales.

6.5.2.2 Endroits autorisés

Un abri d'auto temporaire doit être installé dans l'aire de stationnement ou dans son allée d'accès.

6.5.2.3 Implantation

Un abri d'auto temporaire doit être situé à une distance minimale de 0,60 mètre de toute ligne de terrain latérale. Un abri d'auto temporaire ne doit pas être localisé dans l'emprise de rue.

6.5.2.4 Dimensions

Tout abri d'auto temporaire doit respecter une hauteur maximale de 3,5 mètres, calculée à partir du niveau du sol adjacent.

6.5.2.5 Superficie

Tout abri d'auto temporaire doit respecter une superficie maximale de 35 mètres carrés.

6.5.2.6 Période d'autorisation

L'installation d'un abri d'auto temporaire est autorisée entre le 15 octobre d'une année et le 15 avril de l'année suivante. À l'issue de cette période, tout élément d'un abri d'auto temporaire doit être enlevé.

6.5.2.7 Matériaux

Les matériaux autorisés pour les abris d'auto temporaires sont le métal pour la charpente et les tissus de polyéthylène tissé et laminé pour le revêtement, lequel doit recouvrir entièrement la charpente. Les plastiques et les polyéthylènes non tissés et non laminés sont spécifiquement prohibés.

6.5.2.8 Environnement

Tout abri d'auto temporaire doit être propre, bien entretenu et ne présenter aucune pièce délabrée ou démantelée, qu'il s'agisse de la charpente ou de la toile qui le recouvre.

6.5.2.9 Sécurité

Tout abri d'auto temporaire installé sur un terrain d'angle est assujéti au respect du triangle de visibilité pour lequel des normes sont édictées à la section relative à l'aménagement de terrain du Règlement n° 55-2001.

6.5.2.10 Dispositions diverses

Seuls les abris d'auto temporaires de fabrication reconnue et certifiée sont autorisés. Un abri d'auto temporaire ne doit servir qu'à des fins de stationnement de véhicules automobiles au cours de la période autorisée à cet effet, et ne doit pas servir à des fins d'entreposage.





SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Prévenir un incendie

SAVIEZ-VOUS QUE...

- Au Québec, il y a en moyenne 18 500 incendies annuellement. C'est donc plus d'un incendie à toutes les 30 minutes;
- Un incendie de bâtiment résidentiel sur trois débute dans la cuisine;
- La majorité des décès dans les incendies surviennent la nuit pendant qu'on dort;
- La majorité des décès dans les incendies sont causés par la fumée et non par le feu;
- Le seul moyen d'être averti à temps est un avertisseur de fumée qui fonctionne en tout temps.

PROTÉGEZ-VOUS CONTRE LES INCENDIES À LA MAISON

La négligence, la distraction et l'imprudence sont les causes de la majorité des incendies résidentiels. Vous pouvez vous protéger contre les incendies par des **gestes simples** :

- Installez un avertisseur de fumée par étage, au minimum, y compris au sous-sol;
- Vérifiez leur fonctionnement régulièrement;
- Faites le plan d'évacuation de votre domicile;
- Exercez-vous à l'évacuer.

Afin de diminuer le nombre d'incendies, le ministère de la Sécurité publique invite la population à adopter des comportements sécuritaires. À cet effet, voici quelques conseils de prévention :



LE CHAUFFAGE AU BOIS

Chaque année au Québec, il survient environ 235 incendies causés par une mauvaise installation ou une utilisation inadéquate des appareils de chauffage au bois (poêle et foyer). Ces incendies, en plus de faire de nombreuses victimes (blessures et décès), entraînent des pertes matérielles considérables évaluées à 50 000 \$ par incendie. Les conseils suivants visent à réduire les risques d'incendie de chauffage :

- Si vous vous apprêtez à faire l'acquisition d'un appareil de chauffage au bois, vérifiez que le sceau de l'Association canadienne de normalisation (ACNOR) ou de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (US/EPA) apparaisse sur l'appareil que vous voulez acquérir. Ces appareils certifiés réduisent de façon marquée les émissions polluantes de fumée et de cendre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la maison;
- Il est fortement suggéré de faire installer votre foyer ou votre poêle à bois ainsi que la cheminée par un professionnel.

L'installation de nouveaux appareils de chauffage au bois est interdite dans certaines municipalités du Québec. Consultez la réglementation municipale en vigueur.

AVANT LA PREMIÈRE FLAMBÉE

- À l'automne, examinez votre cheminée, à l'aide d'un petit miroir, afin de vous assurer qu'aucun débris n'est venu l'obstruer pendant l'été (nid d'oiseau, pièce détachée, etc.);
- Assurez-vous que la maçonnerie et les joints à l'intérieur du foyer sont intacts;

Faites ramoner la cheminée chaque année! La créosote est un dépôt formé par la fumée. Elle s'agrippe aux parois de la cheminée et est très inflammable. Seul un bon ramonage peut l'éliminer.

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE



- Assurez-vous que les pierres réfractaires à l'intérieur de votre poêle à bois sont entières et que le joint d'étanchéité de la porte n'est pas fendu ou incomplet;
- Assurez-vous qu'aucune rouille ou corrosion n'apparaît sur la cheminée extérieure;
- Entrez le bois dehors, loin de la maison.

UTILISATION DE VOTRE APPAREIL DE CHAUFFAGE

- Entrez seulement quelques brassées de bois à la fois. Conservez-les loin du foyer ou du poêle à bois;
- Utilisez du bois de qualité et sec. Le bois vert augmente la formation de créosote;
- Utilisez des bûches de petite taille. Elles brûleront plus proprement, formant moins de créosote;
- Faites brûler peu de bûches à la fois;
- Faites entrer assez d'air dans l'appareil à combustion pour que les flammes soient vives, favorisant ainsi une combustion complète et produisant moins de fumée;
- Faites ramoner la cheminée par un professionnel chaque année. Si vous utilisez beaucoup votre appareil, il est recommandé de faire ramoner la cheminée à toutes les cinq cordes de bois brûlées.

UNE ZONE DÉGAGÉE EST PRIMORDIALE

- Dégagez la zone autour du foyer ou du poêle de tout objet susceptible de gêner le passage;
- Assurez-vous que l'air circule librement;
- N'entrez pas de matériaux inflammables à proximité, comme du papier, de l'essence, des produits chimiques, de la peinture, des chiffons ou des produits de nettoyage.

LES CENDRES CHAUDES

Jetez les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique. Le contenant doit être déposé à l'extérieur sur une surface incombustible et à plus d'un mètre de tout bâtiment pour une période d'au moins 3 à 7 jours.

SOYEZ À L'AFFÛT

- Si le mur derrière le poêle à bois devient chaud, faites inspecter la cheminée par un professionnel;
- En cas de feu de cheminée :
 - Fermez la clé;
 - Sortez immédiatement;
 - **Contactez le 9-1-1.**

LE CHAUFFAGE AU GAZ OU AU MAZOUT

Bien que moins populaires, les chauffages au gaz naturel, au propane ou au mazout représentent tout de même un risque considérable d'incendie. Une défaillance, le bris d'une pièce mécanique ou encore une mauvaise utilisation de l'équipement sont à l'origine de plusieurs incendies.

UNE UTILISATION SÉCURITAIRE

Avant d'utiliser un appareil de chauffage au gaz ou au mazout :





SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

- Confiez à un entrepreneur en chauffage qualifié l'installation et la vérification annuelle (à l'automne) de l'appareil de chauffage au gaz ou au mazout et du système de ventilation;
 - Assurez-vous que le réservoir de mazout est installé à au moins 1,8 mètre de la fournaise;
 - Utilisez le type de carburant approprié à l'appareil et remplissez-le au niveau recommandé;
 - N'entreposez pas et n'utilisez pas d'essence ni d'autres liquides ou produits dégageant des vapeurs inflammables à proximité;
 - Prévoyez un apport d'air frais suffisant lorsque l'appareil est en fonction, en laissant, par exemple, une fenêtre entrouverte;
 - Nettoyez ou faites nettoyer régulièrement par un spécialiste les compartiments de réglage, les brûleurs et les tuyaux de circulation d'air de l'appareil;
 - Remplacez l'écran de sécurité après l'entretien du foyer avant de remettre l'appareil en marche;
 - N'utilisez pas un foyer au gaz avec des portes de verre si le verre est fendu ou brisé;
- Nettoyez ou remplacez périodiquement les filtres de l'appareil de chauffage pendant la saison de chauffage.
- Les appareils de chauffage temporaires et les génératrices devraient être utilisés seulement à l'extérieur, sauf si les gaz d'échappement sont adéquatement dirigés vers l'extérieur;
 - Laissez refroidir une chaufferette au kérosène avant d'en refaire le plein, à l'extérieur du bâtiment, loin de toute source de chaleur.

UNE ZONE DÉGAGÉE EST PRIMORDIALE

- Dégagez la zone autour de l'appareil de tout objet susceptible de gêner le passage;
- Assurez-vous que l'air circule librement jusqu'à l'appareil de chauffage;
- N'entreposez pas de matériaux inflammables à proximité, comme du papier, de l'essence, des produits chimiques, de la peinture, des chiffons ou des produits de nettoyage.



LES APPAREILS DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE

Un court-circuit, une défaillance électrique ou un appareil placé à proximité d'un combustible sont les causes principales des incendies d'appareils de chauffage individuels fixes et d'unités centrales de chauffage.

UNE UTILISATION SÉCURITAIRE

Lorsque vous utilisez un appareil de chauffage électrique, veillez à respecter les quelques consignes suivantes :

- Faites appel aux services professionnels d'un maître électricien pour l'installation de vos thermostats tel que le stipule la Loi sur le bâtiment;
 - Assurez-vous que l'intérieur des plinthes est vide de tout objet, comme du papier journal, et éloignez tout ce qui pourrait s'y retrouver accidentellement;
- N'appliquez pas de peinture sur une plinthe ni sur son cordon. Les plinthes électriques sont recouvertes d'une peinture qui est cuite et dont on sait qu'elle ne s'enflammera pas. La peinture qu'on y appliquerait pourrait se fissurer et prendre feu;

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE



- Éloignez les rideaux et les meubles des plinthes électriques d'au moins dix centimètres;
- Utilisez des appareils portant le sceau d'un organisme d'homologation reconnu.



QUELQUES RÈGLES DE SÉCURITÉ

Si vous utilisez une chaufferette électrique portable :

- Assurez-vous qu'elle porte le sceau d'un organisme d'homologation reconnu comme CSA ou ULC;
- Les appareils de chauffage portatifs doivent être munis :
 - d'un interrupteur ou d'un disjoncteur qui fermera automatiquement l'appareil en cas de surchauffe;
 - d'un interrupteur qui fermera automatiquement l'appareil s'il se renverse.
- Vérifiez que le système électrique peut supporter l'utilisation de l'appareil et utilisez le calibre de fusible approprié;
- Branchez la chaufferette directement dans une prise de courant. Évitez l'utilisation de rallonges;
- Installez la chaufferette de façon à ce que personne ne la renverse;
- Ne pas utiliser de chaufferette électrique dans un espace humide ou dans un endroit où l'appareil pourrait recevoir de l'eau, comme dans la salle de bain;

N'oubliez pas que les chaufferettes portatives sont conçues pour un usage temporaire! Elles ne sont pas conçues pour un usage à long terme.

- Ne coupez jamais la protection de mise à la terre de la fiche électrique;
- Ne laissez pas un appareil de chauffage portatif sans surveillance;
- Fermez l'appareil de chauffage portatif si vous quittez la maison ou si vous allez au lit;
- Placez l'appareil de chauffage portatif hors de la portée des enfants et des animaux domestiques.

UNE ZONE DÉGAGÉE EST PRIMORDIALE

- Dégagez la zone autour de l'appareil de tout objet susceptible de gêner le passage;
- Assurez-vous que l'air circule librement jusqu'à l'appareil de chauffage;
- N'entrez pas de matériaux inflammables à proximité, comme du papier, de l'essence, des produits chimiques, de la peinture, des chiffons ou des produits de nettoyage.

D'AUTRES PRÉCAUTIONS IMPORTANTES

- **Installez un avertisseur de fumée :**
 - Un par étage, y compris au sous-sol;
 - Dans le corridor, près des chambres;
 - Dans chaque chambre où l'on dort la porte fermée.
- **Ayez un extincteur portatif et sachez vous en servir.**



Source : <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie.html>

LOISIRS

DOJO KARATE SHOTOKAN LANAUDIÈRE | 25 ANS À VOTRE SERVICE.



Qui : Pour tous
Session : Du 6 novembre au 18 décembre
Quand : Les lundis de 18 h 30 à 19 h 30
Lieu : Gymnase de l'école Saint-Louis-de-France
Coût : 40 \$ par mois par participant
(3^e membres d'une même famille et plus, gratuit)
Dojo reconnu par *Sport Québec* et *Sport Canada*.

INFORMATION ET INSCRIPTION :

Marcel Daigle | 514 912-2126

NOUVEAU | SHAKE YOUR SOUL®/LE YOGA DE LA DANSE

Pratique vivante qui allie danse et joie, partagée en groupe. Une pratique respectueuse de votre condition physique et de votre niveau d'énergie. Pas de chorégraphies, pas de pas à compter ou de performance à accomplir!

Qui : Adulte
Quand : Les mardis du 7 novembre au 19 décembre de 15 h 30 à 16 h 45
Les mardis du 7 novembre au 19 décembre de 17 h à 18 h 15
Les mercredis du 8 novembre au 20 décembre de 14 h à 15 h 15
Les jeudis du 9 novembre au 21 décembre de 17 h à 18 h 15
Lieu : Maison du Folklore (66, rue Sainte-Anne)
Coût : Cours unique : 20 \$/personne | 6 Cours : 100 \$/personne

INFORMATION ET INSCRIPTION :

Danielle Malo | 450 839-6505 | mdanielle2014@icloud.com

Possibilité
d'ajouter des
journées et des
heures selon la
demande.



ZUMBA POUR TOUS

Cours de groupe pour tous les niveaux et pour tous les goûts.

Les cours de groupe sont un excellent moyen de joindre l'utile à l'agréable! Dépassez-vous en groupe avec la supervision d'un instructeur motivé. Zumba Fitness, Zumba Step, Zumba Kids, Zumba Gold, Tabata/cross training et bien plus. **Pour avoir plus d'informations veuillez contacter Senda Bennaceur au 450 839 1191.**

TERRAIN DE TENNIS

AVEZ-VOUS RETOURNÉ VOTRE CLÉ?

La saison estivale étant terminée, les terrains de tennis seront fermés. Si vous avez, en votre possession, une clé de l'espace de jeu, nous vous prions de la rapporter à la mairie de Saint-Jacques avant le **3 novembre prochain**. Votre dépôt de 20 \$ vous sera alors remis.

Merci de votre collaboration!



SERVICE CULTUREL |

Bibliothèque

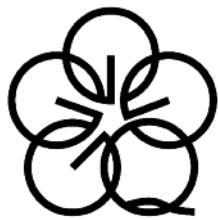
Marcel-Dugas

Bienvenue à la bibliothèque Marcel-Dugas!

HORAIRE RÉGULIER

Lundi 14 h à 20 h
Mardi 14 h à 18 h

Judi 14 h à 20 h
Samedi 10 h à 12 h



FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES SOCIÉTÉS DE GÉNÉALOGIE

Semaine
nationale de la
GÉNÉALOGIE
www.semainegenealogie.com

CONFÉRENCE AVEC L'AUTEUR KATHLEEN JUNEAU ROY

L'auteur du livre *L'Épopée, la traversée en Acadie* tiendra une conférence en lien avec son récent livre. Madame Juneau Roy est aussi une chroniqueuse passionnée d'histoire.

Quand : Le jeudi 23 novembre à 19h
Lieu : À la Bibliothèque Marcel-Dugas
***Inscription obligatoire**



SPECTACLE LE NOËL DE LÉON PAR LE THÉÂTRE LA PETITE VALISE



Un spectacle interactif et magique qui saura développer l'imagination de vos enfants.

Qui : Pour les jeunes de 2 à 7 ans
Quand : Le jeudi 14 décembre à 18 h 30
Lieu : À la Bibliothèque Marcel-Dugas
***Inscription obligatoire**



SUCCÈS DES BOÎTES AUX LIVRES

Pour une première année, nos boîtes aux livres ont connu un très grand succès!
Un énorme merci à tous ceux qui ont contribué à leurs succès!

Marcel-Dugas

LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS



Du 19 au 25 novembre, venez découvrir, à la Bibliothèque Marcel-Dugas, une sélection de livres pour les enfants et leurs parents. Un espace sera dédié aux parents qui désirent utiliser des jeux ou différents outils de langage avec leur enfant.

Vous êtes parent d'un enfant d'un an ou moins? Abonnez-le à la bibliothèque et recevez une trousse de bébé-lecteur contenant un livre des éditions *Dominique et compagnie*, un guide d'accompagnement à la lecture en famille de *Naître et grandir*, un dépliant de stimulation du langage de la *collection Placote* et d'autres belles surprises!

EXPOSITION DE PHOTOS ET PEINTURES D'ÉGLISES

2 novembre 2017 au 13 janvier 2018 à la
Bibliothèque Marcel-Dugas

Il sera possible d'observer les œuvres de madame **Joanne Lord**, de monsieur **Michel Coderre** ainsi que monsieur **Alexandre Garceau**.



PATRIMOINE ET CULTURE

Capsule historique

UNE COMMUNAUTÉ ET SON PATRIMOINE

Par Jason Rivest

Lorsque nous parlons d'histoire, nous devons nous pencher non seulement sur les monuments et autres constructions, mais également sur les traces du passé. C'est à partir de ces traces que l'historien peut faire un travail d'analyse et émettre des hypothèses. Ainsi, l'article de ce mois-ci portera sur le patrimoine religieux de Saint-Jacques, mais également de l'importance de ce dernier dans la construction de notre communauté.

Lorsque nous levons les yeux actuellement dans le village, nous voyons une superbe église qui s'élève vers les cieux, digne et colossale. Il n'en a pas toujours été ainsi. Les plus anciens citoyens de la municipalité se souviendront peut-être que leurs parents leur ont parlé de l'église qui a précédé l'érection de celle que nous avons actuellement. En effet, le bâtiment que nous avons actuellement au cœur de la municipalité date de 1916-1918. C'est d'ailleurs en 2018 que nous pourrons fêter le centième anniversaire de notre église.



Avant la construction de l'église actuelle, les citoyens de Saint-Jacques ont dû aller à l'Église de l'Assomption-de-la-Sainte-Vierge jusqu'à ce qu'ils aient un lieu de culte directement dans leur paroisse, qui est d'ailleurs la première de la région. La paroisse englobait alors un territoire qui allait « de Sainte-Julienne à Crabtree et de Rawdon à Saint-Alexis¹ » lorsqu'elle fut fondée en 1774. Cette large étendue de territoire durera 50 ans avant d'être sectionnée en paroisses plus petites lorsque la colonisation du territoire amènera à la création d'agglomérations ailleurs dans la région.

C'est ainsi qu'un an après la création de la paroisse de Saint-Jacques, un premier presbytère ouvre ses portes comme lieu de culte. On l'utilisait alors comme chapelle. La première véritable église de Saint-Jacques est construite de 1801 à 1813. Donc sa construction aura duré 12 ans. L'église sera d'ailleurs agrandie en 1859 pour accueillir plus de paroissiens. Cette église sera construite sous le modèle dit de l'abbé Conefroy. Ces églises sont caractéristiques de la Nouvelle-France, mais avec de nouvelles caractéristiques. En effet, on peut y retrouver des « chapelles latérales, une façade composée de trois portails, deux fenêtres latérales et deux oculi centraux.² » C'est alors le même style qui est adopté dans les églises de Saint-Paul et de Saint-Roch. Cette église brûlera dans un incendie en 1914. Il n'en restera



PATRIMOINE ET CULTURE

Capsule historique

rien à part les quelques objets religieux ou les œuvres d'art qui pourront être sauvées de l'incendie. Ces objets seront utilisés par la suite pour décorer en partie la nouvelle église construite, celle que nous connaissons aujourd'hui.



Concernant la nouvelle église qui date de 1918, cette dernière est classée immeuble patrimonial depuis mars 2008. Plusieurs éléments en font un bâtiment à préserver. Ainsi, son cachet architectural reflète bien les mouvances du début du XX^e siècle. De type éclectique, ce style regroupe plusieurs éléments de différents styles du passé qui ont été incorporés ensemble pour créer une impression de grandeur et de puissance. D'ailleurs, on considère que l'église de Saint-Jacques est l'une des œuvres les plus achevées de la part de son architecte, monsieur Louis Caron (1871-1926)³. L'église est considérée comme le cœur d'un ensemble religieux qui regroupe le presbytère, le couvent des sœurs de Sainte-Anne et le Vieux-Collège.

Il est également très intéressant de souligner l'importance de l'Église dans la construction de Saint-Jacques. Accueillant des ordres religieux et leur enseignement, Saint-Jacques bénéficie d'infrastructure qui en fait un lieu de culture et d'éducation. On peut encore voir de nos jours ce passé vivre à travers le Collège Esther-Blondin. L'établissement à Saint-Jacques dès 1853 des Sœurs de Sainte-Anne préfigurera l'établissement d'établissements d'enseignement qui auront diverses vocations. De l'École Ménagère de Saint-Jacques jusqu'à l'établissement moderne et laïque que nous connaissons aujourd'hui.

Nous pouvons donc conclure que Saint-Jacques s'est développé autour d'institutions fortes et durables qui ont rythmé la vie des paroissiens et citoyens durant les derniers siècles. Nous devons également aux premiers bâtisseurs d'avoir fait des sacrifices importants pour nous léguer un patrimoine aussi pertinent encore aujourd'hui. En tant que Jacobins, il est également de notre responsabilité de respecter ce patrimoine et d'en prendre soin, tout en soulignant son apport dans la construction de notre communauté.

¹Répertoire du patrimoine culturel du Québec, (En Ligne), www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=115304&type=bien#.WckfwNFsfiU
Consulté le 20 septembre 2017

²Op. cit. Répertoire culturel du Québec

³Collège Esther-Blondin, (En ligne), www.collegeblondin.qc.ca/le-college/historique/
consulté le 22 septembre 2017

VOS ORGANISMES

CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL SAINT-JACQUES-DE-MONTCAM (3074)



DÉJEUNERS COMMUNAUTAIRES SERVIS DE 8 H À 12 H - 4 \$
12 novembre et 10 décembre

Prochains déjeuners qui auront lieu au Centre culturel du Vieux-Collège, 50, rue Saint-Jacques, Saint-Jacques, QC, J0K 2R0

INFORMATION :

Roland Beauséjour | 450 559-5774

Le Groupe d'Entraide et d'Amitié Saint-Jacques

Comité local du Centre d'Action Bénévole de Montcalm

Lundi 20 novembre :

Présentation de l'Association des Personnes Handicapées Visuelles de Lanaudière (APHVL) à 13 h 30, à la salle municipale de Saint-Alexis (258, rue Principale, local 102). Coût : 5 \$/personne.

Vendredi 1^{er} décembre :

Magasinage à la Place Rosemère. Départ à 8 h 55 à l'église de Saint-Esprit. Coût : 10 \$/personne, transport fourni.

Lundi 18 décembre :

Dîner de Noël à 11 h 30, au sous-sol de l'église de Saint-Jacques. Venez danser et chanter sur la musique du groupe « Les Vagabons » ! Coût : à venir. Inscription avant le lundi 11 décembre. Les places sont limitées.

INFORMATION ET INSCRIPTION :

Lise B. Gagnon | 450 839-3378.

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE MONTCALM : RECHERCHE DE BÉNÉVOLES



Le Centre d'Action Bénévole de Montcalm est à la recherche de bénévoles accompagnateurs pour les transports médicaux et légaux. Le bénévole doit avoir un permis valide et un véhicule en ordre, et doit demeurer dans la MRC de Montcalm. **Frais de kilométrage remboursés.** Transport offert selon vos disponibilités. Communiquez avec France Laporte au 450 839-3118 poste 224 ou 1 888 839-3440, poste 224

VOS ORGANISMES



Vous voulez économiser quotidiennement lors de vos déplacements pour aller au travail ou visiter un membre de la famille! Les employeurs, les employés ainsi que toute autre personne peuvent éviter de déboursier annuellement quelques milliers de dollars en covoiturant. Le CREL offre gratuitement des midis-conférences aux entreprises et institutions de plus de 100 employés ou étudiants. Pour toute question, envoyez un courriel à marc-andre.poirier@crelanaudiere.ca.

Rendez-vous sur la plateforme *Embarque Lanaudière!* au www.embarquellanaudiere.ca

Vous y trouverez :

- Toutes les offres de transports alternatifs de Lanaudière :
 - Covoiturage;
 - Autobus;
 - Taxibus;
 - Transport adapté;
 - Vélo;
 - Train;
 - Traversier.
- Les stationnements incitatifs pour le covoiturage avec supports à vélo.

BAZAR HOREB 2018 | Le samedi 28 et le dimanche 29 avril

Vous pouvez venir déposer vos boîtes de dons du lundi au vendredi de 9 h à 15 h et le samedi de 9 h à 12 h. Sonnez à la porte sur le côté pour vous annoncer à la réception qui vous dirigera pour le dépôt de vos dons.

Pour notre bazar, nous avons besoin de votre aide. Nous aimerions avoir vos objets dont vous n'avez plus besoin : petits meubles, accessoires de cuisine, articles de sport, jouets, tout pour le garage, bijoux et autre...
N.B. : Nous ne prenons pas les vêtements, les vieilles télévisions et les matelas

Merci d'encourager la Fondation de l'Horeb Saint-Jacques.

INFORMATION :

450 839-7717

**La maison Horeb aurait besoin de bénévoles pour la réception de la maison et autres.
Veuillez communiquer avec nous au 450 839-7717**

VOS ORGANISMES



LA SOCIÉTÉ DE L'AUTISME RÉGION LANAUDIÈRE

La Société de l'Autisme Région Lanaudière est un organisme à but non lucratif qui regroupe les familles de personnes atteintes du trouble du spectre de l'autisme (TSA) et de toutes autres personnes intéressées à la cause. Veuillez prendre note que notre programmation 2017-2018 est disponible via notre site internet à l'adresse suivante : www.autismelanaudiere.org

Programmation 2017-2018

Plusieurs collaborateurs s'ajouteront à notre équipe afin de vous offrir du contenu exclusif sur nos différentes plateformes médiatiques, tous les mois nous aborderons plusieurs thèmes sous formes d'articles ou vidéos. Désormais, les familles qui participeront aux activités de la programmation auront accès à un service de garde, pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec nous 450 759-9788.

Activités prévues pour le mois de novembre

Rencontres parents

Exclusif aux parents, les rencontres offrent de belles opportunités d'échanger et d'approfondir ses connaissances quant au trouble du spectre de l'autisme (TSA). Les rencontres d'information et d'échange sont animées en collaboration avec le CISSS de Lanaudière. De plus, ces soirées sont offertes gratuitement, et ce, aux parents membres ou non membres de l'organisme. Pour y participer, veuillez réserver votre place au numéro suivant 450 759-9788 poste 5.

Thème : Les stratégies d'adaptation

Lors de cette rencontre, nous discuterons des différentes subventions, ressources et services disponibles pour les jeunes ayant un TSA. De plus, un parent d'un adulte TSA viendra nous livrer un témoignage qui nous expliquera son cheminement de la petite enfance à aujourd'hui.

- **Jeudi 9 novembre** à Joliette de 19 h à 21 h
- **Jeudi 16 novembre** à Mascouche de 19 h à 21 h

Club Adulte

Le « Club adulte » est un groupe de loisir et de socialisation pour les adultes ayant un TSA. Le service permet aux participants d'accroître leur réseau social. Bien que les activités soient décidées par le groupe de participants, des intervenants restent sur place afin de supporter le groupe.

- **Vendredi 3 novembre** à Repentigny de 18 h à 21 h
- **Vendredi 17 novembre** à Joliette de 18 h à 21 h

Formation et conférence

L'annonce du diagnostic à mon enfant, quand et comment lui annoncer? Janie-Claude St-Yves, Psychoéducatrice

- **Samedi 11 novembre** au Carrefour des organismes de Lanaudière, 144 rue St-Joseph, Joliette de 9 h à 12 h
Prix pour les membres : 25 \$ | Prix pour les non membres : 50 \$

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec nous : 450 759-9788

Suivez-nous sur Facebook : Société de l'autisme de Lanaudière

VOS ORGANISMES



SHÉNA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE LA NOUVELLE-ACADIE

Notre prochaine rencontre aura lieu mardi 21 novembre

Sujet : Les décorations de Noël intérieures et extérieures | Conférencière : Madame Claude Gauthier

Un survol de bonnes idées originales et peu coûteuses pour décorer l'extérieur et l'intérieur de votre demeure pendant la belle saison des fêtes. Madame Gauthier utilise beaucoup les éléments de la nature pour faire ses décorations, donc à peu de frais.

Cette conférence aura lieu à 19 h 15. La rencontre se fera au Centre Culturel du Vieux Collège, 50, rue Saint-Jacques à Saint-Jacques. L'entrée est gratuite pour les membres et de 5 \$ pour les non-membres. Le coût est de 15 \$ pour une carte de membre individuel et de 20 \$ pour une carte de membre conjoint.

INFORMATION :

Jeanne d'Arc Patenaude | 450 759-6907



SOCIÉTÉ D'ORNITHOLOGIE DE LANAUDIÈRE

Voici nos activités à venir. Vous pouvez trouver tous les détails de nos conférences et sorties sur notre site.

C.P. 339, Joliette, Qc, J6E 3Z6
www.sollanaudiere.com • info@sollanaudiere.com

Samedi 4 novembre à 8 h 30 | Sortie : LA MIGRATION D'AUTOMNE À MANDEVILLE avec Daniel Coderre

Le lieu de rassemblement sera dans le stationnement de la Municipalité de Mandeville situé au 162, rue Desjardins (en face du dépanneur). Le départ s'effectuera à 8 h 45. Apportez jumelles, lunette d'approche, vêtements chauds et bottes. L'activité se terminera vers 14 h. Donc, prévoir un lunch ou de quoi grignoter. Prière de vous inscrire auprès de Daniel Coderre à l'adresse courriel suivante: dan_cod@hotmail.com ou par téléphone au 450 835-0727 afin qu'il puisse vous contacter et vous aviser en cas d'annulation de l'activité ou de changements au niveau de la logistique.

Mercredi 8 novembre à 19 h | Conférence : LE SUIVI DES POPULATIONS D'OISEAUX EN PÉRIL DU QUÉBEC par Daniel Coderre

La conférence fera un état de situation des espèces menacées, vulnérables et en voie de disparition, des causes de leur déclin et des plans de redressement en vigueur pour la conservation des espèces. Lieu : 34, 1^{re} avenue, à Notre-Dame-des-Prairies. Le coût d'entrée est de 2 \$ pour les membres et de 4 \$ pour les non-membres.

Samedi 18 novembre à 8 h 30 | Sortie : LES RAPACES DE LA RÉGION DE SAINT-BATHÉLEMY avec Raymond Piché, Jeannine Piché et Jean-Pierre Guilbault

Cette excursion se fait en covoiturage et le rendez-vous est fixé le samedi 18 novembre, dans le stationnement du restaurant McDonald's à Berthier. La sortie se terminera vers 15 h. Apportez vos jumelles et votre lunch. Prière de vous inscrire auprès de Raymond Piché à l'adresse picray44@videotron.ca afin d'être avisé de tout changement. En cas de MAUVAIS TEMPS, la sortie sera remise au lendemain, à la même heure.

INFORMATION :

Luc Foisy | 450 759-8987



INFORMATION

BOUEILLE-O-THON SCOUTS | 2 et 3 décembre

Les scouts de Saint-Jacques organisent, les 2 et 3 décembre prochains, une collecte de bouteilles et de canettes vides, sur le territoire de Saint-Jacques. Si vous ne pouvez pas être présents, laissez vos bouteilles et canettes dans un sac de plastique, visible de la rue, identifié aux scouts et ils s'en occuperont.

De plus, les Jacobines et les Jacobins peuvent venir porter leurs bouteilles et leurs canettes au local scout (sous-sol de l'église, côté Horeb) entre 9 h et 16 h les 2 et 3 décembre ou tous les jeudis soirs entre 18 h 30 et 20 h.

Chaque année, ce Bouteille-o-thon permet au groupe Scout de payer une partie des camps aux jeunes scouts. Merci encore d'encourager nos jeunes!

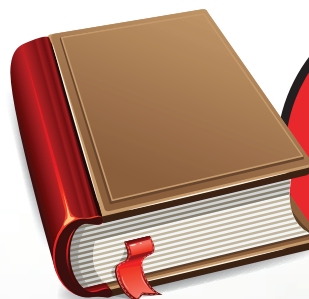


ÉCOLE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE - SALON DU LIVRE Jeudi 23 novembre

Vous ne savez plus quoi offrir à un enfant qui a tout?

Vous voulez récompenser les efforts de votre enfant?

Vous souhaitez faire un cadeau à une personne importante pour vous mais votre budget est limité?



**Nous avons
la solution
idéale :
un livre!**

En effet, un livre ne coûte pas très cher, durera des années et il permettra à la personne qui le reçoit de passer un agréable moment tout en stimulant sa créativité.

Venez en grand nombre visiter notre salon du livre le **jeudi 23 novembre prochain de 9 h à 20 h au gymnase de l'école Saint-Louis-de-France.**

N'oubliez-pas que tous les profits amassés lors de la collecte de fonds serviront à acheter de nouveaux livres pour la bibliothèque de l'école.



INFORMATION



STATIONNEMENT

En vertu du Règlement n° 013-2017, la Municipalité de Saint-Jacques a autorisé la Sûreté du Québec à appliquer le règlement concernant le stationnement.

ARTICLE 23 : STATIONNEMENT D'HIVER

Il est **interdit de stationner un véhicule routier et lourd sur les chemins publics entre 23 h et 7 h du 1^{er} novembre au 15 avril** inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

Toute personne qui contrevient aux dispositions mentionnées ci-dessus est passible d'une poursuite et des pénalités rattachées audit règlement.

La Municipalité de Saint-Jacques demande la collaboration de la population afin que les balises de déneigement soient installées de façon à ne pas nuire aux opérations de déneigement des voies publiques. De plus, la Municipalité de Saint-Jacques n'est pas responsable des bris occasionnés lors de ces mêmes opérations de déneigement.

COLLECTE DE FEUILLES ET DE GAZON

Le **jeudi 9 novembre** prochain, nous vous invitons à mettre vos sacs de feuilles près du bac brun.

L'entrepreneur collectera sans limites tous les sacs en plastique ou en papier. Pour les semaines suivantes, les feuilles devront être disposées uniquement dans le bac brun.

RÉDUCTION DE LA FRÉQUENCE DE COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

Prenez note que pour la saison hivernale, la collecte des matières organiques sera moins fréquente à raison d'une fois par mois, de décembre à mars.



2456, route 125 (adjacent au garage municipal)
Sainte-Julienne (QC) J0K 2T0
Téléphone : 450 421-4656

DERNIÈRE CHANCE POUR ALLER PORTER LES MATÉRIAUX ET OBJETS ENCOMBRANTS À L'ÉCOCENTRE.

Écocentre Bons débarras

L'écocentre est en opération **jusqu'au 4 novembre 2017** et fera relâche durant la saison hivernale. Lors de vos visites, nous demandons la collaboration de tous afin de respecter la réglementation en vigueur sur le site.

Horaire : Lundi, mardi, vendredi, samedi : 8 h à 16 h | dimanche : 8 h 30 à 12 h

MERCREDI 6 DÉCEMBRE DERNIÈRE CUEILLETTE DES OBJETS ENCOMBRANTS DE L'ANNÉE 2017

Le mercredi 6 décembre prochain aura lieu la dernière cueillette des encombrants pour l'année 2017. Ce sera la dernière occasion avant l'hiver de vous débarrasser de vos électroménagers, matelas et autres gros meubles.

Vous aurez la possibilité de mettre des poubelles et des sacs, en plus de votre bac roulant.

Matières acceptées pour les déchets : Bacs, poubelles et sacs

Matières acceptées pour les encombrants :

Déchets solides d'origine résidentielle qui excèdent 1,5 mètre ou qui pèsent plus de 25 kilogrammes.

Exemple : mobilier, appareil ménager, tapis, meuble, matelas, évier, bain, réservoir d'huile vide, téléviseur, électroménagers (sauf réfrigérateur qui peut contenir des halocarbures).

Matières refusées :

Matériaux de construction, RDD, sac de résidu vert, air climatisée, matière recyclable, matière putrescible, tout ce qui ne peut être mis dans un camion standard par deux (2) employés.



ÉLECTIONS 2017 | MOT DU MAIRE

En mon nom personnel et au nom de mes collègues du conseil municipal de Saint-Jacques, je tiens à remercier la population Jacobine pour la confiance renouvelée lors de l'élection municipale 2017.

Comme vous le savez sans doute, les sept (7) membres sortants du conseil municipal de Saint-Jacques ont été réélus sans opposition à la fin de la période de mise en candidature le 6 octobre dernier.

Soyez assurés que nous allons continuer à travailler avec la même transparence pour les quatre (4) prochaines années. Nous allons consolider le développement économique entrepris il y a quatre (4) ans et continuer la mise à niveau de nos infrastructures avec la même rigueur financière.

De plus, nous nous sommes fixés pour le prochain mandat, des objectifs en matière d'embellissement, d'environnement et de transport actif. Attendez-vous à entendre parler de revitalisation de la rue Saint-Jacques, de politique d'environnement et de piste cyclable et/ou de corridor de sécurité.

Nous sommes toujours ouverts aux suggestions et commentaires et nous serions très heureux d'une participation citoyenne accrue pour ces quatre (4) prochaines années. Merci encore!

Pierre La Salle
Maire